

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 08/11/2021

<b>Date de la convocation</b> 03/11/2021	L'an 2021 et le 8 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b> 03/11/2021	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno Absent(s) : Mmes : BRAEMS Alice, TOLKER NIELSEN Leslie
	Secrétaire: M. GOMPERTZ Stéphane
Réf : 32_2021	Objet de la délibération : RAPPORT MODIFIE PAR LA CLECT DU 22 SEPTEMBRE 2021
<b>A l'unanimité</b> Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Objet de la délibération : <b>RAPPORT MODIFIE PAR LA CLECT DU 22 SEPTEMBRE 2021</b>
<b>Mention exécutoire : Non</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL, <b>VU</b> les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, <b>VU</b> le Code Général des Collectivités Territoriales, <b>VU</b> la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre n°2019-09-42 du 25 septembre 2019 approuvant le transfert à la CC Gally Mauldre de la compétence contribution budgétaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020, <b>VU</b> la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre n° 2019-12-54 du 4 décembre 2019 approuvant le report au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 du transfert précité, <b>VU</b> la décision approuvant le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) en date du 22 septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

ID : 078-217801521-20211108-32\_2021-DE



Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges liées au transfert des contingents SDIS communaux à la Communauté de Communes Gally-Mauldre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été adopté à l'unanimité des présents le 22 septembre 2021.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Gally-Mauldre réunie le 22 septembre 2021.

Le Conseil municipal,

- 1) APPROUVE le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Gally-Mauldre réunie le 22 septembre 2021

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/11/2021  
Madame le Maire

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 08/11/2021

<b>Date de la convocation</b> 03/11/2021	L'an 2021 et le 8 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b> 03/11/2021	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17	
Réf : 33_2021	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno Absent(s) : Mmes : BRAEMS Alice, TOLKER NIELSEN Leslie
<b>A l'unanimité</b> Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Secrétaire: M. GOMPERTZ Stéphane
<b>Mention exécutoire : Non</b>	Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICE AUX FAMILLES ENTRE LA CAF DES YVELINES ET LA COMMUNE DE CHAVENAY (2021-2024)
	Objet de la délibération : <b>APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICE AUX FAMILLES ENTRE LA CAF DES YVELINES ET LA COMMUNE DE CHAVENAY (2021-2024)</b>
	<b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales,
	<b>Considérant</b> la proposition de Convention Territoriale Globale de service aux familles adressée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines, pour succéder au Contrat Enfance Jeunesse qui s'est achevé le 31 décembre 2020,
	Le Conseil municipal,
	<ol style="list-style-type: none"><li>1) DECIDE d'approuver les termes de la Convention territoriale Globale ci-annexée à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la période 2021 à 2024</li><li>2) DECIDE d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution</li></ol>

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le



ID : 078-217801521-20211108-33\_2021-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/11/2021  
Madame le Maire

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 08/11/2021

<b>Date de la convocation</b> 03/11/2021
<b>Date d'affichage</b> 03/11/2021
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17

L'an 2021 et le 8 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno  
Absent(s) : Mmes : BRAEMS Alice, TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire: M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 34\_2021

**A l'unanimité**  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet de la délibération : AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SONCHAMP A LA COMPETENCE GAZ DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

Mention exécutoire : Non

Objet de la délibération : **AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SONCHAMP A LA COMPETENCE GAZ DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L 5211-17 ;

**Vu** la délibération du 4 décembre 2020 de la commune de Sonchamp demandant le transfert au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz ;

**Vu** les statuts du SEY ;

**Vu** la délibération n°2021-17 du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) acceptant le transfert de la compétence Gaz de la commune de Sonchamp ;

**Considérant** que la commune de Chavenay est membre du SEY,

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 078-217801521-20211108-34\_2021-DE

## Le Conseil Municipal

**EMET** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Sonchamp à la compétence Gaz du Syndicat d'Energie des Yvelines.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/11/2021  
Madame le Maire

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 08/11/2021

<b>Date de la convocation</b> 03/11/2021	L'an 2021 et le 8 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b> 03/11/2021	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17	
Réf : 35_2021	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno Absent(s) : Mmes : BRAEMS Alice, TOLKER NIELSEN Leslie
<b>A l'unanimité</b> Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane
<b>Mention exécutoire : Non</b>	Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE
	Objet de la délibération : <b>DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE</b>
	<b>Vu</b> le Code Général des collectivités territoriales,
	<b>Vu</b> la délibération n°17_2021 du 12 avril 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021 de la commune,
	<b>Considérant</b> l'insuffisance de crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre 66 pour le remboursement des intérêts d'emprunt suite à une erreur matérielle lors de l'élaboration du budget primitif 2021,
	Il est proposé au Conseil municipal de transférer du chapitre 011 au chapitre 66 les crédits nécessaires au remboursement des intérêts d'emprunt, soit 1 000 €
	Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 078-217801521-20211108-35\_2021-DE

DÉPENSES			RECETTES		
<b>Fonctionnement</b>					
Chapitr e	Compte s	Montant	Chapitr e	Compte s	Montan t
011	60632	- 1000			
66	66111	+ 1 000			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

La section de fonctionnement s'équilibre

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/11/2021  
Madame le Maire

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 08/11/2021

<b>Date de la convocation</b> 03/11/2021	L'an 2021 et le 8 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b> 03/11/2021	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 18	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno Absent(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie
	Secrétaire: M. GOMPERTZ Stéphane
Réf : 36_2021	Objet de la délibération : NOUVEAUX DELEGUES AU SEIN DU SIVOM ET D'AQUAVESC
<b>A l'unanimité</b> Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0	Objet de la délibération : <b>NOUVEAUX DELEGUES AU SEIN DU SIVOM ET D'AQUAVESC</b>
<b>Mention exécutoire : Non</b>	<b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales, <b>Vu</b> la délibération n° 25_2020 du 15 juin 2020, <b>Vu</b> la démission de Mme Danièle SCHEFFER de ses fonctions de conseillère municipale et adjointe au maire, <b>Considérant</b> les syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, <b>Considérant</b> qu'il convient de désigner parmi les conseillers municipaux des délégués titulaires ainsi que pour certaines structures, des délégués suppléants, <b>Considérant</b> que le conseil municipal doit procéder à l'élection de nouveaux délégués au sein du SIVOM et d'AQUAVESC, suite à la démission de Mme Danièle SCHEFFER, déléguée suppléante, <b>Considérant</b> que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des

délégués,

Le Conseil municipal,

- 1) DECIDE de renoncer au scrutin secret, à l'unanimité
  
- 2) DESIGNE
  - Monsieur Bertrand DEGRAVE, délégué suppléant au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM), en remplacement de Mme Danièle SCHEFFER
  
  - Madame Priscille SOURIAU, déléguée suppléante au sein d'AQUAVESC, en remplacement de Mme Danièle SCHEFFER

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/11/2021  
Madame le Maire